

PROGRAMME DE FORMATION : PREPARATION A L'EXAMEN D'ACCES À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

Durée : 11 jours (66h)

Lieu en présentiel : 51-55 rue Hoche, 94200 Ivry-sur-Seine ou 102 rue Gabriel Péri, 93200 Saint-Denis

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h00 et de 14h à 17h ou en cours du soir de 18h à 22h

Partie à distance : accessible 7j/7 et 24H/24 à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 0184608880.

Tarifs : À partir de 499€

Profils des stagiaires

Toute personne souhaitant exercer l'activité de chauffeur de Taxi. Cette formation est destinée à donner les compétences nécessaires pour exercer cette profession en toute sécurité et légalité.

Prérequis

- Permis B depuis plus de trois ans
- Lecture et écriture courante de la langue Française
- Connaissance des bases en mathématiques (compter, additionner, soustraire)
- Le casier judiciaire volet 2 doit être vierge

Objectifs pédagogiques

- Préparer les stagiaires à l'examen d'admissibilité du certificat de capacité (Théorie)
- Préparer les stagiaires à l'examen d'admission (Pratique)
- Obtenir la carte professionnelle de conducteur de Taxi

Contenu de la formation théorique (Admissibilité)

- **Réglementation du T3P et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes (06H00)**
 - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
 - Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
 - Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
 - Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue ;
 - Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
 - Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
 - Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
 - Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives
 - Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
 - Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuel et/ ou sexiste (outrage sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol)
- Connaître les discriminations listées à l'article 225-1 du code pénal ainsi que les peines encourues
- connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes et les acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations : identification des acteurs mobilisables, en fonction des situations rencontrées, et, le cas échéant, des bons réflexes à mobiliser.

- **Gestion (12H00)**

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- Connaître les obligations et documents comptables
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EUURL, SARL, SASU...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

- **Sécurité routière (08H00)**

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

- **Capacité d'expression et de compréhension en langue française (10H00)**

- Comprendre un texte simple de 15 à 20 lignes ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

- **Capacité d'expression et compréhension en anglais (10H00)**
 - Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :
 - Accueillir la clientèle
 - Comprendre les demandes simples des clients
 - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
 - Tenir une conversation très simple durant le transport
 - Prendre congé des clients
- **Connaissance du territoire et réglementation locale (08H00)**
 - Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers
 - Connaître la réglementation locale en vigueur
- **Réglementation nationale spécifique de l'activité de taxi (06H00)**
 - Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
 - Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
 - Connaître le régime des autorisations de stationnement
 - Connaître les règles de tarification d'une course taxi
 - Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)
 - Gestion propre à l'activité de taxi :
Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement

Modalités d'évaluation :

Les épreuves théoriques d'admissibilité se composent de sept épreuves. Cinq d'entre elles relèvent du tronc commun des examens d'accès aux professions du transport public particulier de personnes (T3P), et portent sur la connaissance, par le candidat, de la réglementation du T3P, des règles de sécurité routière, de la gestion, ainsi que sur sa maîtrise de la langue française et de la langue anglaise. S'y ajoutent deux épreuves spécifiques à l'examen d'accès à la profession de taxi, portant sur la connaissance des réglementations spécifiques applicables (nationale et locale) et du territoire et sur les compétences en gestion spécifique à l'activité de conducteur de taxi.

Les épreuves théoriques comprennent des questions à réponses courtes (QRC) et des questions à choix multiples (QCM), à l'exception des épreuves de sécurité routière et d'anglais, qui ne comportent que des QCM. Elles sont chacune affectées d'un coefficient, compris entre 1 et 3. Une note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves théoriques est éliminatoire, à l'exception de l'épreuve d'anglais, pour laquelle constitue une note éliminatoire une note inférieure à 4/20. Est admissible le candidat qui obtient une moyenne pondérée de 10/20 ou plus, calculée sur l'ensemble des épreuves théoriques. Un candidat déclaré admissible peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

Contenu de la formation Pratique (Admission)

- **Conduite et sécurité (01H30)**
 - Conduite en sécurité et respect du code de la route
Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes)
Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements...
Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...
Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers ...)

Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)

Respecter les distances et marges de sécurité

Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)

Appliquer les principes d'écoconduite

- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur), lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique) ;
Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages
Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...) ;
Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...) ;

- **Relation Client (00H30)**

- Avoir une présentation générale et attitude adaptées :
Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, accueil des personnes à mobilité réduite...)
Être discret, courtois et respectueux du client
- Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé :
Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...)
Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité
- Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation :
Veiller au bon état et à la propreté du véhicule

- **Construction du parcours et accompagnement touristique (03H00)**

- Savoir élaborer et suivre un parcours :
Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière) ;
Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...) ;
Préparer un parcours en fonction de la commande des clients
- Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques :
Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc).

- **Facturation et paiement (01H00)**

- Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement :
Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Établir les documents : établir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission, et établir une facturation.
- Encaisser le paiement, notamment avec le terminal de paiement électronique ;

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Etudes de cas
- Formulaires d'évaluation de la formation
- L'examen se compose de deux parties :
 - Des épreuves théoriques d'admissibilité, sous forme de questions à choix multiples (QCM) et de questions à réponses courtes (QRC). Est déclaré admissible à l'examen le candidat qui a obtenu cumulativement :
 - une moyenne générale d'au moins 10/20, calculée sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité pondérées de leurs coefficients respectifs ;
 - une note d'au moins 6/20 à chacune des épreuves A, B, C, D, F et G ;
 - une note d'au moins 4/20 à l'épreuve E.
 - Une épreuve pratique d'admission, de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi. Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note d'au moins 12/20 à l'épreuve pratique.

Modalités d'évaluation :

L'épreuve d'admission consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi. Elle a pour objectif d'évaluer dans un cadre concret la capacité du candidat à assurer la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de 20 minutes. L'épreuve est notée sur vingt points. La notation est effectuée par groupe de compétences. Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note d'au moins 12/20 à l'épreuve pratique, indépendamment des notes obtenues lors de la phase d'admissibilité.